

Québec, le 16 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Dépôt d'une pétition pour la modification de la durée de la semaine de travail prévue à la Loi sur les normes du travail jumelée à une indexation des salaires**

Monsieur le Leader parlementaire,

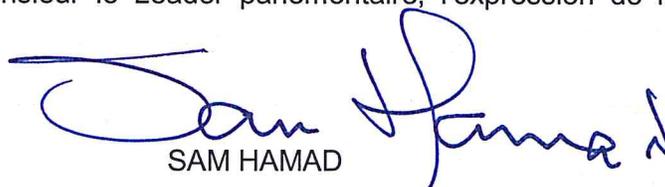
Le 11 février 2015, la députée de Saint-Hyacinthe a déposé une pétition signée par 57 citoyens était déposée à l'Assemblée nationale réclamant au gouvernement de réduire la semaine de travail à 35 heures, avec une indexation du salaire de 0,145 pour le maintien de l'économie. Nous prenons acte des revendications dans le cadre de cette pétition.

Les dispositions de la Loi sur les normes du travail prévoient, aux fins du calcul des heures supplémentaires, que la semaine normale de travail est de 40 heures. Cette durée normale de travail est la plus basse de toutes celles établies, tant par le gouvernement fédéral, que les provinces et les territoires au Canada. Elle résulte d'un vaste consensus social établi au cours des dernières décennies.

De plus, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine au Québec, soit de 35,4 heures en 2012 selon Statistique Canada, est la durée la plus faible de tout le Canada (fédéral, provinces et territoires). Une diminution de la semaine de travail aurait inévitablement un impact sur le nombre moyen d'heures travaillées.

Le Ministère est sensible aux difficultés vécues par certaines personnes concernant leur travail. Par contre, nous ne croyons pas que les circonstances prévalant actuellement au Québec justifient une réduction de la semaine de travail jumelée à une indexation du salaire de 0,145. D'ailleurs, la Loi sur les normes du travail a pour rôle de protéger les salariés en imposant des conditions minimales de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.

  
SAM HAMAD